

Travaux de la Chambre

Le président du Conseil privé pourrait-il nous dire s'il compte mettre à l'étude le projet de loi C-653, qui tend à modifier la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, à la Chambre des communes, en comité, ou s'il va plutôt le renvoyer à un comité permanent. Comme il s'agit d'une mesure d'initiative parlementaire, peut-être pourrait-il présenter un projet de loi gouvernemental dont l'objectif serait le même?

S'il fait une de ces trois choses, je tiens à lui assurer, au nom de mon parti, que nous sommes prêts à faire preuve de célérité.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, l'ami du député de Hamilton Mountain (M. Deans), m'informe-t-on, est accusé de vol devant les tribunaux ontariens, et mon savant collègue comprendra que je n'ai pas l'intention de faire des remarques sur ce qui est *sub judice*.

[Traduction]

M. Deans: Je ne demande pas au président du Conseil privé de dire si, à son avis, il a volé ou non. Là n'est pas la question. Cette mesure d'initiative parlementaire réglerait les graves difficultés d'un grand nombre d'agriculteurs, surtout de l'Ontario, mais également des autres régions. Le gouvernement est-il prêt à mettre cette mesure à l'étude ou à présenter une mesure gouvernementale dans la même veine? Je crois pouvoir lui assurer au nom de tous les députés que si le gouvernement mettait à l'étude ce projet de loi ou un autre du même genre, nous l'adopterions le plus rapidement possible.

[Français]

M. Pinard: J'aurais espéré, madame le Président, que l'expérience démontre que l'honorable député est en mesure de livrer la marchandise lorsqu'il garantit l'apport à un projet de loi quelconque. Mais malheureusement, nous avons connu dans le passé des expériences négatives tant du côté progressiste conservateur, d'ailleurs, que du côté du Nouveau parti démocratique. Étant donné les circonstances, si l'honorable député a des propositions à faire, que ce soit au sujet de la législation sur les paris collectifs, sur l'agriculture, sur l'impôt sur le revenu qui est très urgente, sur l'autorisation d'emprunt qui est très importante et pressante, si l'honorable député a des propositions concrètes à faire sur ces projets de loi, à mon avis, les réunions de leaders parlementaires constituent les occasions les plus appropriées pour discuter de la question, et je suis très réceptif à toutes les suggestions qui visent à accélérer le processus législatif au pays.

[Traduction]

M. Wise: Madame le Président, mon rappel au Règlement fait suite aux observations que le président du Conseil privé a faites sur les travaux de la Chambre. J'ai une question qui se rattache à celles qu'ont posées tout à l'heure au cours de la

période des questions le député de Bruce-Grey et le leader parlementaire du NPD.

Je veux simplement me faire préciser la position du gouvernement au sujet du bill d'initiative parlementaire sur la faillite ou d'une nouvelle mesure législative portant sur cette question précise. Si j'ai bien compris les explications, le leader du gouvernement n'a aucune intention d'agir, que ce soit par une mesure d'initiative ministérielle, par la mesure d'initiative parlementaire de l'un de ses membres ou par les modifications à la loi sur la faillite que renferme le projet de loi C-12. Ai-je bien compris?

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ai des observations à faire sur le même rappel au Règlement, madame le Président. La Chambre, le leader parlementaire du gouvernement et sûrement le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) savent que lorsque la question est venue sur le tapis, j'ai dit que je serais heureux d'être le comotionnaire du bill du député de Lambton-Middlesex, si le gouvernement l'autorisait à le présenter. C'est donc au leader du gouvernement de jouer. Cette mesure serait d'un précieux secours aux agriculteurs canadiens.

M. Nielsen: Comme le bill C-95.

M. Deans: Madame le Président, je ne veux pas insister outre mesure, mais j'ai une autre proposition à soumettre, si vous le permettez. Le leader du gouvernement à la Chambre avait raison de dire que c'est peut-être une question à négocier entre nous. Bien entendu, je suis toujours prêt à négocier n'importe quelle question. Mais le problème est grave parce qu'il touche directement un particulier qui a choisi le seul moyen qui, semble-t-il, dans son esprit, pouvait faire bouger le gouvernement. Le leader du gouvernement accepterait-il de tenir une réunion cet après-midi pour chercher une solution à ce problème?

• (1510)

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, un député m'a demandé s'il avait bien compris. Je pense que ce que j'ai dit est très clair. On n'a qu'à relire le compte rendu officiel des *Débats*. S'il a mal compris, d'autres comprendront! Ma réponse était très simple, très claire, très complète. En ce qui concerne l'offre faite par le député de Nepean-Carleton (M. Baker), elle n'est que partielle, elle n'indique que son intention de seconder le projet de loi, mais nous n'avons aucune garantie que le projet de loi sera adopté, sans débat. J'aimerais obtenir plus d'explications de la part de l'honorable député d'Elgin (M. Wise) quant aux modifications qu'il proposerait d'apporter pour atteindre les mêmes fins.